



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu du Conseil municipal

Le 16 octobre 2013

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize et le mardi 15 octobre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le mardi 8 octobre 2013

Présents :

M. TUVERI,

M. BERARD, M. RESTUITO, Mme CHAIX, Mme ANSELM, Mme SERDJENIAN, Adjoint

Mme CASSAGNE, Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE, Mme PAPAIZAN, Mme VIGNA, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers

Ont donné procuration :

Mme SIRI à Mme SERRA

M. GIRAUD à M. BERARD

M. BOUMENDIL à M. GUIBOURG

M. PREVOST ALLARD à M. HAUTEFEUILLE

Mme BROCARD à Mme ANSELM

Mme COURCHET à M. PEPINO

Absents :

Mme FAYARD

M. PERRAULT (absent jusqu'à 17h12)

M. CARBONEL

Madame Cécile CHAIX est désignée
Secrétaire de séance

2013 / 183

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2013 / 184

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 septembre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 est adopté à l'**UNANIMITE**.

2013 / 185

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Municipal 2011/144 du 30 juin 2011 et 2012/183 du 25 juillet 2012,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2013 / 186

Restauration des ex voto marins de la Chapelle Sainte-Anne. Demande de subvention auprès du Conseil général et de la DRAC.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. APPROUVE les demandes d'aides financières auprès du Conseil Général et de l'Etat (DRAC) ;

2. DIT que les recettes prévisionnelles sont inscrites aux articles et chapitres correspondants du budget principal de la Commune.

VOTE : Unanimité

2013 / 187

Budget principal de la Commune. Autorisation d'admission en non valeur des créances irrécouvrables. Exercices 1994 à 2012.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 9 octobre 2013,

- 1. DECIDE** la liquidation en non valeur des taxes et produits irrécouvrables suivants, portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de **132 257,37 €** ;

2. **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense seront imputés à l'article 6541 de la section de fonctionnement en partie sur l'exercice 2013, en partie sur l'exercice 2014 ;
3. **DEMANDE** à Monsieur le Trésorier principal de prendre toutes mesures, dont les hypothèques sur les biens immobiliers concernés par ces participations afin que la commune puisse, lors de la cession du bien ou en cas de succession, recouvrer cette créance.

NOMS	N° TITRES	MONTANT	MOTIF
TABLEAU N° 1			
1994			
M. LATTARD SALR B.IS	T-1550	873,53	Personne disparue - insuffisance d'actif
1995			
FALCOT Jean-Michel	T-390	39 051,49	Poursuite sans effet - Personne dcd
2007			
MATHILDE 43 ^{ème} Avenue	T-1402	167,00	Clôture insuffisance d'actif
2008			
BRANDON boutique LIU	T-1373	162,50	Poursuites sans effet
KNS boutique YMAYABA	T-1411	170,00	Clôture insuffisance d'actif
KNS boutique YMAYABA	T-1710	86,00	Clôture insuffisance d'actif
KHOLER Florent	T-1988	96,10	PV perquisition et demande négative
3 R ARCHIMEDE	T-1350	170,00	Clôture insuffisance d'actif
	Sous total	684,60	
2009			
BESSET Cyril	T-1183	88,00	Clôture insuffisance d'actif
BESSET Cyril	T-1184	88,00	Clôture insuffisance d'actif
BESSET Cyril	T-1111	174,00	Clôture insuffisance d'actif
KAMBWI	T-1127	174,00	Combinaison infructueuse d'actes
	Sous total	524,00	
2010			
BESSET Cyril	T-1287	750,00	Clôture insuffisance d'actif
BESSET Cyril	T-1588	89,00	Clôture insuffisance d'actif
FBTP SERVICES SARL	T765	95,55	Insuffisance d'actif
MSP SARL	T-1553	89,00	Poursuites sans effet
STARTOP M. GARCIA ANG	T-1103	9 791,68	PV carence
STARTOP M. GARCIA ANG	T-1104	18 051,66	PV carence
	Sous total	28 866,89	
TOTAL TABLEAU N° 1 : 70 167,51 €			

NOMS	N° TITRES	MONTANT	MOTIF
TABLEAU N° 2			
2003			
TEXIER Jean-Pierre	T-1298	235,16	Poursuites sans effet
2004			
TEXIER Jean-Pierre	T-1496	1 186,60	Poursuite sans effet
2007			
GROUP INVEST	T-1701	84,00	Personne disparue - NPAI demande de renseignements négative
LAFERTIN Robert	T-1703	84,00	NPAI demande de renseignements négative
LIFE STYLE COMPANY BO	T-1678	18,69	Poursuites sans effet - créance minime
MAREE NOSTRUM & DRIMA	T-1652	167,00	Poursuites sans effet
MC SAINT TROPEZ LA MA	T-1642	669,00	Clôture insuffisance d'actif
MILA BOUTIQUE IDOL	T-1662	167,00	Insuffisance d'actif
OKEANOS	T-1448	167,00	Combinaison infructueuse d'actes
ZAZIES	T-1439	18,69	Créance minime

		Sous total	1 375,38	
2008				
DOROTHEE ABECASSIS BO	T-1356	170,00	Personne disparue	
AMIEL Robert	T-1661	96,10	NPAI Dde de renseignements négative	
SARL CALLMAREENOSTRUM	T-1370	170,00	NPAI Dde de renseignements négative	
CHA SARL	T-1660	96,10	NPAI Dde de renseignements négative	
ELP EPURE IMMOBILIERE	T-1187	86,00	Clôture insuffisance d'actif	
ELSIE ROSE INTERNATIONAL	T-1406	170,00	PV perquisition dde de renseignements négative	
HAUBANE	T-1367	170,00	Clôture insuffisance d'actif	
L'ART ET LA MATIERE	T-1143	72,22	Clôture insuffisance d'actif	
LIBRAIRIE ERASMUS SAR	T-1902	20,00	Poursuites sans effet	
MATON Nicolas	T-1659	96,10	NPAI Dde de renseignements négative	
MOHA	T-690	167,00	Personne disparue	
MOTTE Sylvie	T-1860	20,35	Personne disparue	
PUCCI Alexandre El CA	T-1403	170,00	Poursuites sans effet	
PUCCI Alexandre El CA	T-1240	3 576,19	Poursuites sans effet	
RATAIL France	T-1386	170,00	Poursuites sans effet	
SPIRIT DISTRIBUTION	T-919	13 760,00	Clôture insuffisance d'actif	
SPIRIT DISTRIBUTION	T-980	10 188,66	Clôture insuffisance d'actif	
SUMMUM MEZZO CASA	T-1182	86,00	Poursuites sans effet	
		Sous total	29 284,72	
2009				
A MON SEUL DESIR	T-1181	88,00	Clôture insuffisance d'actif	
CC EXPERTISES	T-288	720,00	Poursuites sans effet	
CHAUVET VANESSA	T-281	78,70	PV perquisition dde renseignements négative	
KERN WOLFGANG WEINRIC	T-1211	174,00	Clôture insuffisance d'actif	
L'AMBROZO	T-1056	352,00	Poursuites sans effet	
LD BY SAINT TROPEZ	T-1235	174,00	Clôture insuffisance d'actif	
PUCCI ALEXANDRE BAR A	T-1011	5 513,44	Poursuites sans effet	
PUCCI ALEXANDRE BAR A	T-1303	1 897,82	Poursuites sans effet	
PUCCI ALEXANDRE BAR A	T-1112	174,00	Poursuites sans effet	
SARL CALLMAREENOSTRUM	T-1192	174,00	NPAI Dde de renseignements négative	
		Sous total	9 345,96	
2010				
DOROTHEE ABECASSIS BO	T-1590	89,00	Personne disparue	
BREUILS SYLVAIN - MAN	T-1751	2 052,00	Combinaison infructueuse d'actes	
BREUILS SYLVAIN - MAN	T-1752	2 520,00	Combinaison infructueuse d'actes	
L'ACCOUSTILLAGE SARL	T-1542	361,00	Poursuites sans effet	
NEMO VICE ET VERSA SA	T-1558	89,00	Poursuites sans effet	
PUCCI ALEXANDRE	T-1487	178,00	Poursuites sans effet	
PUCCI ALEXANDRE	T-772	7 650,00	Poursuites sans effet	
TEXIER JEAN-PIERRE	T-1519	178,00	Poursuites sans effet	
VOSGIEN FRANCK	T-1755	1 474,84	Clôture insuffisance d'actif	
		Sous total	14 591,84	
2011				
ABECASSIS DOROTHEE	T-1836	92,00	Personne disparue	
CASTANIER PH. AGENCE	T-1820	92,00	Clôture insuffisance d'actif	
MIAMI	T-1185	4 356,00	Poursuites sans effet	
MIAMI	T-1185	4 356,00	Poursuites sans effet	
TEXIER JEAN-PIERRE	T-1561	184,00	Poursuites sans effet	
TEXIER JEAN-PIERRE	T-1915	1 157,20	Poursuites sans effet	
		Sous total	5 881,20	
2012				
SEBTON DOROTHEE PINK	T-1695	189,00	Personne disparue	
TOTAL TABLEAU N° 2 : 62 089,86 €				
TOTAL GENERAL : 132 257,37 €				

VOTE : 25 pour
2 abstentions (Mme Guérin, M. Chauvin)

Nota : Arrivée de M. Perrault à 17h12

2013 / 188

Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 3 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de **1 515 500 €** et ventilées, en partie en dépenses de fonctionnement, en partie en auto financement à la section d'investissement, comme suit :

NOMENCLATURE	LIBELLÉ	OUVERTURES DE CRÉDITS RECETTES	FERMETURES DE CRÉDITS RECETTES
70 01 70848 002	Remboursement mise à disposition personnel Communauté de Communes	-	60 000
73 01 7388 002	Taxe s/terrains devenus constructibles	133 000	-
74 01 7478 002	Subvention Etat : intempéries 2011	66 000	-
74 3244 7473 020	Subvention Conseil Général : château de la Moutte	6 500	-
78 01 7875 002	Reprise s/provisions : titres impayés	120 000	-
78 01 7865 002	Reprise s/provisions : emprunts à taux structurés	1 250 000	-
Total :		+ 1 575 500 €	- 60 000 €

2. Dépenses :

NOMENCLATURE	LIBELLÉ	OUVERTURES DE CRÉDITS DÉPENSES	FERMETURES DE CRÉDITS DÉPENSES
011 02499 6188 020	Frais divers : soirée estivale année de Malte	-	20 000
011 02499 6135 020	Location : soirée estivale année de Malte	-	26 000
011 02499 6228 020	Honoraires : soirée estivale année de Malte	-	84 000
011 0243 6232 028	Prestations : 15 Août	40 000	-
011 8222 6188 013	Horodateurs : gestion informatisée	7 000	-
011 116 6281 001	Plan communal de sauvegarde	4 000	-
011 5202 616 008	Assurance : biens sociaux	8 000	-
011 112 6188 012	Abonnement GPS : police municipale	3 500	-
011 01 6226 036	Honoraires : protection de la marque	13 000	-
011 8212 60633 007	Plaques rues provençales	18 000	-
012 112 64111 003	Rémunération personnel titulaire	82 000	-
012 0201 64111 003	Rémunération personnel titulaire	50 000	-
012 112 64131 003	Rémunération personnel non titulaire	50 000	-
012 0201 64118 003	Autres indemnités sur salaires	50 000	-
012 0201 6451 003	Cotisations URSSAF	50 000	-
65 01 6541 002	Admissions en non valeur	120 000	-

65 8151 657364 002	Diminution subvention TPU		100 000
023 01 023 002	Autofinancement : virement à la section d'investissement	1 250 000	-
		+ 1 745 500 €	- 230 000 €

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Recettes :

NOMENCLATURE	LIBELLÉ	OUVERTURES DE CRÉDITS RECETTES	FERMETURES DE CRÉDITS RECETTES
041 3225 10251 020	Don prospectus Fondation de France de P.Affouard : musée Gendarmerie et Cinéma de Saint-Tropez	100	-
041 323 10251 020	Don lettre manuscrite Bailli de Suffren : archives municipales	700	-
021 01 021 002	Autofinancement : virement de la section de fonctionnement	1 250 000	-
024 01 024 002	Cession terrains DCNS	-	600 000
024 01 024 002	Cession terrain services techniques		500 000
024 01 024 002	Cession Relais de la Bergerie		750 000
10 01 10222 002	FCTVA (complément)	400 000	-
10 8101 10223 002	Taxe d'aménagement (complément)	230 000	-
13 01 1345 002	Participation non réalisation aires de stationnement : M.Strocchi	520 000	-
13 4221 1323 002 1103	Subvention Conseil Général : Pôle Enfance 3 ^{ème} tranche	132 300	-
		+ 2 533 100 €	- 1 850 000 €

2. Dépenses :

NOMENCLATURE	LIBELLÉ	OUVERTURES DE CRÉDITS DÉPENSES	FERMETURES DE CRÉDITS DÉPENSES
041 3225 2168 020	Don prospectus de Fondation de France de P.Affouard : musée Gendarmerie et Cinéma Tropézien	100	-
041 323 2168 020	Don lettre manuscrite Bailli de Suffren : archives municipales	700	-
13 01 1345 002	Annulation participation non réalisation aires de stationnement : M.Strocchi	520 000	-
21 112 2188 012 1106	Acquisition matériel : police municipale	10 000	-
23 8222 2315 007 1096	Installation horodateurs (complément)	10 000	-
23 8221 2315 007 1105	Aménagement sentier du littoral	5 500	-
23 8221 2315 007 1018	Travaux de voies et réseaux	55 800	-
23 8223 2315 007 1017	Aménagement parking port	30 000	-
23 0208 2318 007 1122	Aménagement terrain des Canoubiers	10 000	-
23 4145 2318 007 1104	Protection et aménagement plages	13 000	-
23 3221 2318 007 1006	Billetterie : musée Annonciade	17 000	-
23 3223 2318 007 1060	Billetterie : musée papillons	11 000	-
Total :		683 100 €	0 €

C/ VIREMENTS DE CREDITS :

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer les virements de crédits suivants, soit internes à des opérations, soit d'opérations présentant des disponibilités en direction d'opérations nécessitant un complément budgétaire :

NOMENCLATURE	LIBELLÉ	OUVERTURES DE CRÉDITS DÉPENSES	FERMETURES DE CRÉDITS DÉPENSES
a) Internes à des opérations :			
01 0203 2182 007 1002	Acquisition divers véhicules		5 500
23 112 2318 007 1002	Aménagement véhicules police municipale	5 500	-
23 720 2313 007 1143	Aménagement terrains ex.hôpital (tx bâtiment)		10 000
23 720 2318 007 1143	Aménagement terrains ex.hôpital (tx divers)	3 000	-
20 720 2031 007 1143	Frais d'études : aménagement logements sociaux ex.hôpital	7 000	-
23 8102 2313 007 1101	Aménagement locaux services techniques	-	5 000
23 8102 2318 007 1101	Aménagement abords services techniques	5 000	-
23 314 2313 007 1159	Aménagement cinéma STAR		8 000
21 314 2132 002 1159	Frais de notaire : acquisition cinéma STAR	8 000	-
23 0207 2315 007 1010	Réhabilitation salle J.Despas (tx divers)	-	5 000
23 0207 2313 007 1010	Réhabilitation salle J.Despas (tx bâtiment)	5 000	-
23 0261 2315 007 1020	Aménagement cimetière (voies & réseaux)	-	14 000
23 814 2315 007 1019	Travaux d'éclairage public	-	10 000
21 814 2188 007 1019	Acquisition éclairage public	10 000	-
23 0261 2313 007 1020	Aménagement cimetière (tx bâtiment)	7 000	-
23 0261 2318 007 1020	Aménagement cimetière (tx divers)	7 000	-
21 8223 2188 013 1017	Acquisition matériel parking du port	-	4 000
23 8223 2313 007 1017	Aménagement bâtiment parking du port	1 000	-
23 8223 2315 007 1017	Aménagement parking du port	3 000	-
s/total :		61 500 €	61 500 €
B) D'opérations à opérations :			
23 0208 2313 007 1009	Grosses réparations bâtiments communaux	-	90 000
23 0201 2313 007 1014	Réhabilitation Hôtel de Ville	10 000	-
23 0201 2313 007 1110	Réhabilitation bâtiment rue Gambetta	10 000	-
23 3221 2313 007 1006	Aménagement musée de l'Annonciade	30 000	-
23 5209 2315 007 1050	Travaux voirie : bâtiment CCAS	20 000	-
23 710 2313 007 1158	Aménagement villa av.Frédéric Mistral	20 000	-
23 314 2313 007 1159	Aménagement cinéma STAR	-	15 000
23 314 2318 007 1159	Billetterie cinéma STAR	8 000	-
23 314 2318 007 1005	Billetterie cinéma Renaissance	7 000	-
23 8131 2313 007 1131	Réhabilitation toilettes publiques	-	52 000

23 8221 2315 007 1018	Travaux voies et réseaux	52 000	-
	s/total:	+157 000 €	- 157 000 €
	TOTAL /	218 500 €	218 500 €

D/ SORTIE D'ACTIF :

Enfin, il est proposé de sortir de l'actif communal, le véhicule de marque Citroën immatriculé 347 AZX 83 d'une valeur initiale de **18 979 €** (n° d'actif : 2005 00 52) acheté en 2007 et repris pour une valeur de **4 000 €** à l'occasion de l'acquisition d'un véhicule neuf.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 9 octobre 2013 :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessus ;
2. **ACCEPTE** de sortir de l'actif communal, le véhicule de marque Citroën immatriculé 347 AZX 83 d'une valeur initiale de **18 979 €** (n° d'actif : 2005 00 52) acheté en 2007 et repris pour une valeur de **4 000 €** à l'occasion de l'acquisition d'un véhicule neuf ;
3. **RATIFIE** le nouvel état des provisions pour risques annexé à la présente.

VOTE : **25 pour**
 2 abstentions (Mme Guérin, M. Chauvin)

2013 / 189
Budget annexe de l'Assainissement. Décision modificative n° 2 : ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

³⁵/₁₇ Pour conforter les crédits inscrits au titre de la contre passation d'ICNE :

Nomenclature	Libellé	Fermeture de crédits dépenses	Ouverture de crédits dépenses
011 6228	Honoraires	20 000 €	-
66 66112	Contre passation ICNE	-	20 000 €
	Total	20 000 €	20 000 €

³⁵/₁₇ pour permettre l'annulation de titres de recettes :

Nomenclature	Libellé	Ouverture de crédits recettes	Ouverture de crédits dépenses
70 7068	Participation branchement égout	11 000 €	-
67 673	Titres annulés	-	11 000 €
	Total	11 000 €	11 000 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouverture de crédits dépenses	Fermeture de crédits dépenses
23 2313 8004	Aménagement postes relèvement	-	140 000 €
23 2315 8005	Aménagement réseaux assainissement	140 000 €	-
Total		140 000 €	140 000 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 2 octobre 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale »
en date du 9 octobre 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'Assainissement au titre de l'exercice 2013, comme détaillé ci-dessus.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 190

Budget annexe du Port. Autorisation d'admission en non valeur des créances irrécouvrables. Exercices 2010 et 2011.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation en date du 24 septembre 2013, du conseil portuaire du 24 septembre 2013 et de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 9 octobre 2013 :

1. **DECIDE** la liquidation en non valeur des taxes et produits irrécouvrables, portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de **45 750,42 €** ;
2. **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense seront imputés à l'article 654 de la section de fonctionnement du budget annexe du Port.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 191

Budget annexe du Port. Décision modificative n° 2 : ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nomenclature	Libellé	Fermeture de crédits dépenses	Ouverture de crédits dépenses
69 695	Impôt sur les bénéfices	- 40 000 €	
65 6541	Admissions en non valeur		+ 20 000 €
67 673	Titres annulés		+ 20 000 €
Total		- 40 000 €	+ 40 000 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Nomenclature	Libellé	Fermeture de crédits dépenses	Ouverture de crédits dépenses
23 2318 4020	Réhabilitation des quais	- 20 000 €	
23 2318 4011	Aménagements portuaires divers		+ 20 000 €
	Total	- 20 000 €	+ 20 000 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 24 septembre,
Vu l'avis favorable du Conseil portuaire du 24 septembre 2013,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 9 octobre 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures et fermetures de crédits comme détaillés ci-dessus, en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Port, au titre de l'exercice 2013.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 192 Règlement général du cimetière marin.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ABROGE le règlement intérieur adopté le 31 mars 1992 ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE au règlement intérieur du cimetière marin.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 193 Convention avec les annonceurs pour l'achat d'espace publicitaire dans l'agenda prestige du port 2014.
--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités d'insertion d'espace publicitaire entre la Commune et les annonceurs pour l'agenda prestige du port de Saint-Tropez 2014,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et les annonceurs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 194

Convention de mise à disposition de locaux communaux en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques,
Après l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 octobre 2013,
Après avoir pris connaissance du projet de convention afférent,
Et après en avoir délibéré,

1. **ACCEPTE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des lieux et des différents équipements au C.C.A.S. de Saint-Tropez, à titre gracieux, à compter du 19 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

2. **PRECISE** que toutes les dépenses de gestion et d'entretien des bâtiments et du jardin seront supportés par le C.C.A.S. tout comme les frais de consommations d'eau, d'électricité, de téléphone et toutes les charges, taxes municipales et contributions de toutes natures.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 195

Convention d'adhésion éco folio relative à la collecte et au traitement des déchets papiers.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers visés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 196

Convention avec l'association « Esprit Village » pour l'organisation de la Braderie des Commerçants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, décide :

1. **DE CONFIER**, par convention, à l'Association «Esprit Village» représentée par Madame SCHAMING, l'organisation de la Braderie des Commerçants de Saint-Tropez.

2. **DE PRECISER** les dates du déroulement de cette manifestation, les vendredi 25, samedi 26, dimanche 27 et le lundi 28 octobre 2013 de 09 h 00 à 19 h 00.

3. **D'APPROUVER** le lieu du déroulement de cette manifestation, dans l'emprise définie par un plan de la commune sur les voies suivantes :

Rues piétonnes : Allard, de la Poste, Georges Clemenceau, des Commerçants, Sibille, Gambetta à partir de la rue Miséricorde.

Autres rues : Avenue Foch (de la Montée Ringrave jusqu'à l'entrée de la Rue Gambetta, côté commerces), Bd Vasserot, côté commerces (hors Place des Lices) à partir de la Rue Gambetta jusqu'à la Rue Sibilli, Rue François Sibilli, Quai Frédéric Mistral, Quai Suffren, , Quai Jean Jaurès, Quai Gabriel Péri, Quai de l'Epi côté commerces, Traverse du Marbrier, Bd Louis Blanc (côté pair), Rue Victor Laugier, Rue Joseph Quaranta et Place Celli, rue Gambetta côté Avenue Foch jusqu'au niveau de la Rue de la Miséricorde, sans gêner l'accès au Tribunal de Commerce.

4. D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'association « Esprit Village ».

VOTE : *Unanimité*

2013 / 197

Convention tripartite avec la Société Tropézienne des Voiliers de Tradition et la société Mad In Event pour la mise à disposition de la tartane « Sant Troupes ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du spectacle « arrivée du Père Noël dans le port de Saint-Tropez » prévu le mardi 24 décembre 2013.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

APPROUVE les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Commune, la Société Tropézienne des Voiliers de Traditions et la société Mad In Event, pour la mise à disposition gracieuse de la tartane « Sant-Troupes » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 198

Convention avec la SAS Mercurio pour l'organisation de la manifestation « Mercurio - Exposition de yachts ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation « MERCURIO - EXPOSITION DE YACHTS » prévue du 30 octobre au 4 novembre 2013 à Saint-Tropez.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la SAS MERCURIO sise à Saint-Tropez ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 199

Convention avec le comité d'organisation de la Saint-Tropez Classic pour l'organisation de la course pédestre « Saint-Tropez Classic ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Tropez et « l'UST -CLASSIC » dans le cadre de l'organisation de la course pédestre intitulée "SAINT-TROPEZ CLASSIC" et le salon des sports qui se dérouleront à Saint-Tropez le 20 octobre 2013 ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3. PRECISE que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux chapitres et articles afférents de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 50.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI